

**Emploi
Salaire
Retraite**

Retraites Complémentaires



**Le niveau futur des pensions
au cœur des négociations !**

JEUDI 24 FÉVRIER 2011

5^{ème} rencontre / Négociations

ON AGIT !

**Après le Gouvernement sur le Régime Général, les Patrons
jouent leur partition sur les Complémentaires et visent
évidemment un objectif : baisser le niveau des
Retraites Complémentaires !**

Quelques chiffres :

- pour les retraités non cadres, la retraite ARRCO constitue entre 30 et 40% de la pension globale
- pour les retraités cadres, les retraites ARRCO et AGIRC constituent entre 60 et 70% de la pension globale
- près de 18 millions de cotisants et plus de 11 millions de retraités à l'ARRCO
- près de 4 millions de cotisants et 2,5 millions de retraités à l'AGIRC

Chacun(e) le voit, et les Retraités (ées) peuvent en témoigner, le montant de la Retraite Complémentaire dans la Retraite totale ...

... CE N'EST PAS RIEN !

Et nous avons donc tout intérêt à défendre fermement cet acquis.

Depuis le 25 Novembre 2010 et l'ouverture des discussions entre Syndicats et MEDEF, ce dernier n'affiche pas clairement ses intentions, il «joue la montre» et tente ainsi de se rapprocher de la date butoir du 31 Mars, fixée pour la fin du prolongement de l'AGFF (1).

Échaudé par les puissantes actions de 2010 sur les Retraites, le patronat hésite à avancer des propositions de peur de provoquer une réaction massive.... et il a raison !

Car comme n'a de cesse d'affirmer la CGT :

**L'ACTION POUR LES RETRAITES,
CONTRE LA RÉFORME SARKOZY,
CE N'EST PAS FINI !**

**Et les Retraites Complémentaires sont une part importante de ce combat,
comme l'est la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.**

**JEUDI
24
FÉVRIER
2011**

**De réelles négociations
sur nos revendications
doivent enfin s'ouvrir !**

**Mais pour cela,
nous devons peser
de tout notre poids
et nous faire entendre.**

**C'est pourquoi la CGT vous appelle
à AGIR MASSIVEMENT
CE JEUDI 24 FÉVRIER 2011**

**et à participer en Isère
au rassemblement organisé
devant la CCI de Grenoble
Place André Malraux à 11 H**



(1) AGFF : quesaco ?

Le patronat a toujours refusé d'inscrire le droit à la retraite à 60 ans dans les textes conventionnels régissant les retraites complémentaires. L'AGFF est un dispositif mis en place pour compenser l'abattement sur les retraites complémentaires découlant de ce positionnement patronal. Elle est financée par une cotisation supplémentaire permettant de compenser cet abattement afin que les salariés ayant tous leurs trimestres puissent bénéficier de la retraite complémentaire entière (AGIRC et ARRCO).

Actuellement, face à ces enjeux, la CGT formule deux propositions :

- intégrer l'AGFF et inscrire dans le texte le départ sans abattement quand on a le taux plein au régime général.

[Exemple, sans AGFF, un salarié prenant sa retraite à 63 ans subirait un abattement sur sa retraite complémentaire même si il a cotisé pour tous ses trimestres]

- laisser à 65 ans, la possibilité de taux plein quel que soit le nombre de trimestres.

Dans cet esprit, la CGT propose d'intégrer la cotisation AGFF dans la cotisation normale de la retraite complémentaire (AGIRC et ARRCO). Le système deviendrait alors plus pérenne, plus lisible et plus juste. Le patronat, quant à lui, vise à prolonger le système actuel afin de continuer à l'utiliser comme moyen de chantage : «*Si vous n'acceptez pas certaines dispositions (baisse du prix du point, blocage au niveau des cotisations, suppression de diverses mesures...), je ne finance plus l'AGFF*».

**POUR NOUS POUR LE PRÉSENT
POUR NOS ENFANTS
POUR L'AVENIR DE NOS RETRAITES :**

NOM - Prénom

Entreprise

REJOIGNEZ-NOUS !



Union Départementale CGT Isère
32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 2
Tél. 04 76 09 65 54 - mail : accueil@cgtisere.org